



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 12 05 043

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Equipement véhicule Berlingo signalisation ASVP

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

VU le Décret n° 2005-425 du 28 avril 2005 relatif à la signalisation des véhicules de service des agents de police municipale, pris en application de l'article L. 412-52 du code des communes ;

CONSIDÉRANT que, pour répondre aux besoins du service de Police municipale, suite au recrutement de deux agents ASVP ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur devis auprès de LM Sécurité pour l'équipement de signalisation ASVP du véhicule Berlingo immatriculé EP 402 TT ;

VU le devis de la société LM Sécurité, pour un montant de 5 020,00€ HT soit 6 024,00€ TTC ;

DÉCIDE

D'ATTRIBUER l'équipement de signalisation ASVP du véhicule Berlingo du service de Police municipale, à la société LM Sécurité pour un montant de 5 020,00€ HT soit 6 024,00€ TTC.

Fait à Ornex, le 5 décembre 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché le : 5 décembre 2025

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision